

TARIFS 2024-2025 - Classes de 4^{ème} / 3^{ème} :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	25,00 €	Frais de transport annuel	25,00 €
Frais de scolarité	231,75 €	Frais de scolarité	231,75 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Demi-pension :		Internat :	
Restauration	710,75 €	Restauration	1 122,70 €
Frais annexes vie résidentielle	340,00 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	602,55 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 379,50 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	2 054,00 €

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

Il vous est possible de faire une demande de bourses **sous condition de revenus**.

Si vous le souhaitez, merci de cocher la case sur la 1^{ère} page du dossier d'inscription. Nous vous enverrons le dossier en juin 2024. Il sera à retourner pour le 15 août 2024 à la MFR.

Vous recevrez votre facture annuelle, ainsi que l'échéancier des règlements en septembre 2024.

La commission d'attribution des bourses ne se réunissant que courant octobre 2024, la 1^{ère} (et peut-être la 2^{ème}) échéance de pension scolaire sera à régler en totalité.

Un nouvel échéancier vous sera envoyé dès réception des notifications d'attribution des bourses.

Attention : les barèmes des bourses étant très bas, peu de familles sont boursières.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classes de Capa Travaux Forestiers en apprentissage :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	25,00 €	Frais de transport annuel	25,00 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Demi-pension :		Internat :	
Restauration	643,75 €	Restauration	1 009,40 €
Frais annexes vie résidentielle	345,05 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	530,45 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 085,80 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 636,85 €

Les tarifs ci-dessus sont à la charge de la famille.

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

ATTENTION : aucune demande de bourses n'est possible en contrat d'apprentissage.

L'achat de la tenue de sécurité du jeune pour les sorties à la MFR-CFA Les Forges sera à régler par la famille. Elle sera ajoutée à la pension scolaire dès réception de la facture de notre fournisseur. La tenue pour la MFR-CFA Les Forges ne doit pas être utilisée chez l'employeur.

L'employeur devra équiper le jeune pour ses périodes en entreprise. L'équipement de travail sera à la charge de l'employeur.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classes de 2nde NJPF Options Forêt et Nature en formation initiale :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	25,00 €	Frais de transport annuel	25,00 €
Frais de scolarité	375,95 €	Frais de scolarité	375,95 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Demi-pension :		Internat :	
Restauration	715,85 €	Restauration	1 127,85 €
Frais annexes vie résidentielle	386,25 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	597,40 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 575,05 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	2 198,20 €

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

L'achat de la tenue de sécurité du jeune pour les sorties à la MFR-CFA Les Forges sera à régler par la famille. Elle sera ajoutée à la pension scolaire dès réception de la facture de notre fournisseur.

Il vous est possible de faire une demande de bourses sous condition de revenus.

Si vous le souhaitez, merci de cocher la case sur la 1ère page du dossier d'inscription. Nous vous enverrons le dossier en juin 2024. Il sera à retourner pour le 15 août 2024 à la MFR.

Vous recevrez votre facture annuelle, ainsi que l'échéancier des règlements en septembre 2024.

La commission d'attribution des bourses ne se réunissant que courant octobre 2024, la 1ère (et peut-être la 2ème) échéance de pension scolaire sera à régler en totalité.

Un nouvel échéancier vous sera envoyé dès réception des notifications d'attribution des bourses.

Attention : les barèmes des bourses étant très bas, peu de familles sont boursières.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classes de 2nde NJPF Options Forêt et Nature en apprentissage :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	25,00 €	Frais de transport annuel	25,00 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Demi-pension :		Internat :	
	715,85 €	Restauration	1 127,85 €
Frais annexes vie résidentielle	386,25 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	597,40 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 199,10 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 822,25 €

Les tarifs ci-dessus sont à la charge de la famille.

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

ATTENTION : aucune demande de bourses n'est possible en contrat d'apprentissage.

L'achat de la tenue de sécurité du jeune pour les sorties à la MFR-CFA Les Forges sera à régler par la famille. Elle sera ajoutée à la pension scolaire dès réception de la facture de notre fournisseur. La tenue pour la MFR-CFA Les Forges ne doit pas être utilisée chez l'employeur.

L'employeur devra équiper le jeune pour ses périodes en entreprise. L'équipement de travail sera à la charge de l'employeur.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classes de 1ères Forêt et GMNF en formation initiale :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	25,00 €	Frais de transport annuel	25,00 €
Frais de scolarité	386,25 €	Frais de scolarité	386,25 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Demi-pension :		Internat :	
Restauration	824,00 €	Restauration	1 304,65 €
Frais annexes vie résidentielle	372,75 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	809,30 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 680,00 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	2 597,20 €

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

L'achat de la tenue de sécurité du jeune pour les sorties à la MFR-CFA Les Forges sera à régler par la famille. Elle sera ajoutée à la pension scolaire dès réception de la facture de notre fournisseur.

Il vous est possible de faire une demande de bourses **sous condition de revenus**.

Si vous le souhaitez, merci de cocher la case sur la 1ère page du dossier d'inscription. Nous vous enverrons le dossier en juin 2023. Il sera à retourner pour le 15 août 2024 à la MFR.

Vous recevrez votre facture annuelle, ainsi que l'échéancier des règlements en septembre 2024.

La commission d'attribution des bourses ne se réunissant que courant octobre 2024, la 1ère (et peut-être la 2ème) échéance de pension scolaire sera à régler en totalité.

Un nouvel échéancier vous sera envoyé dès réception des notifications d'attribution des bourses.

Attention : les barèmes des bourses étant très bas, peu de familles sont boursières.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classes de 1ère Forêt et GMNF en apprentissage :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	25,00 €	Frais de transport annuel	25,00 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Demi-pension :		Internat :	
Restauration	824,00 €	Restauration	1 304,65 €
Frais annexes vie résidentielle	372,75 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	809,30 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 293,75 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	2 210,95 €

Les tarifs ci-dessus sont à la charge de la famille.

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

ATTENTION : aucune demande de bourses n'est possible en contrat d'apprentissage.

L'achat de la tenue de sécurité du jeune pour les sorties à la MFR-CFA Les Forges sera à régler par la famille. Elle sera ajoutée à la pension scolaire dès réception de la facture de notre fournisseur. La tenue pour la MFR-CFA Les Forges ne doit pas être utilisée chez l'employeur.

L'employeur devra équiper le jeune pour ses périodes en entreprise. L'équipement de travail sera à la charge de l'employeur.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classes de Terminales Forêt et GMNF en formation initiale :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	25,00 €	Frais de transport annuel	25,00 €
Frais de scolarité	386,25 €	Frais de scolarité	386,25 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Demi-pension :		Internat :	
Restauration	824,00 €	Restauration	1 308,10 €
Frais annexes vie résidentielle	370,80 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	808,55 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	13,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 641,05 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	2 599,90 €

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

L'achat de la tenue de sécurité du jeune pour les sorties à la MFR-CFA Les Forges sera à régler par la famille. Elle sera ajoutée à la pension scolaire dès réception de la facture de notre fournisseur.

Il vous est possible de faire une demande de bourses sous condition de revenus.

Si vous le souhaitez, merci de cocher la case sur la 1ère page du dossier d'inscription. Nous vous enverrons le dossier en juin 2024. Il sera à retourner pour le 15 juillet 2024 à la MFR.

Vous recevrez votre facture annuelle, ainsi que l'échéancier des règlements en septembre 2024.

La commission d'attribution des bourses ne se réunissant que courant octobre 2024, la 1ère (et peut-être la 2ème) échéance de pension scolaire sera à régler en totalité.

Un nouvel échéancier vous sera envoyé dès réception des notifications d'attribution des bourses.

Attention : les barèmes des bourses étant très bas, peu de familles sont boursières.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classes de Terminales Forêt et GMNF en apprentissage :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	25,00 €	Frais de transport annuel	25,00 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Demi-pension :		Internat :	
Restauration	824,00 €	Restauration	1 308,10 €
Frais annexes vie résidentielle	370,80 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	808,55 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 291,80 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	2 213,65 €

Les tarifs ci-dessus sont à la charge de la famille.

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

ATTENTION : aucune demande de bourses n'est possible en contrat d'apprentissage.

L'achat de la tenue de sécurité du jeune pour les sorties à la MFR-CFA Les Forges sera à régler par la famille. Elle sera ajoutée à la pension scolaire dès réception de la facture de notre fournisseur. La tenue pour la MFR-CFA Les Forges ne doit pas être utilisée chez l'employeur.

L'employeur devra équiper le jeune pour ses périodes en entreprise. L'équipement de travail sera à la charge de l'employeur.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classes de BTSA GPN 1ère année en apprentissage :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	130,00 €	Frais de transport annuel	130,00 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Demi-pension :		Internat :	
Restauration	824,00 €	Restauration	1 308,10 €
Frais annexes vie résidentielle	375,95 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	808,55 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 401,95 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	2 318,65 €

Les tarifs ci-dessus sont à la charge de la famille.

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

ATTENTION : aucune demande de bourses n'est possible en contrat d'apprentissage.

L'achat de la tenue de sécurité du jeune pour les sorties à la MFR-CFA Les Forges sera à régler par la famille. Elle sera ajoutée à la pension scolaire dès réception de la facture de notre fournisseur. La tenue pour la MFR-CFA Les Forges ne doit pas être utilisée chez l'employeur.

L'employeur devra équiper le jeune pour ses périodes en entreprise. L'équipement de travail sera à la charge de l'employeur.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classes de BTSA GPN 2ème année en apprentissage :

Pour un élève demi-pensionnaire :		Pour un élève interne :	
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	130,00 €	Frais de transport annuel	130,00 €
Contribution MFR Monde	2,00 €	Contribution MFR Monde	2,00 €
Séjour technique	500,00 €	Séjour technique	500,00 €
Demi-pension :		Internat :	
Restauration	824,00 €	Restauration	1 308,10 €
Frais annexes vie résidentielle	375,95 €	Hébergement + frais annexes vie résidentielle	808,55 €
Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €	Frais de gestion de dossier (pour les nouveaux élèves)	50,00 €
TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	1 901,95 €	TOTAL ANNUEL (nouveaux élèves)	2 818,65 €

Les tarifs ci-dessus sont à la charge de la famille.

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

ATTENTION : aucune demande de bourses n'est possible en contrat d'apprentissage.

Un forfait pour le séjour technique est intégré à la pension scolaire. Cependant, s'il restait un supplément à régler avant le voyage, le directeur en informerait les jeunes.

L'achat de la tenue de sécurité du jeune pour les sorties à la MFR-CFA Les Forges sera à régler par la famille. Elle sera ajoutée à la pension scolaire dès réception de la facture de notre fournisseur. La tenue pour la MFR-CFA Les Forges ne doit pas être utilisée chez l'employeur.

L'employeur devra équiper le jeune pour ses périodes en entreprise. L'équipement de travail sera à la charge de l'employeur.

En cas de départ en cours de formation, toute semaine de formation entamée, sera facturée.

TARIFS 2024-2025 - Classe de Bachelor Biodiversité en formation continue :

Autofinancement		Contrat de professionnalisation	
Contribution pour les MFR dans le monde	2,00 €	Contribution pour les MFR dans le monde	2,00 €
Frais d'adhésion à l'association	20,00 €	Frais d'adhésion à l'association	20,00 €
Frais de transport annuel	130,00 €	Frais de transport annuel	130,00 €
Frais de gestion de dossier	120,00 €	Frais de gestion de dossier	120,00 €
Frais de formation à la charge du stagiaire	5 191,20 €	Frais d'inscription aux examens	437,75 €
Frais d'inscription aux examens	437,75 €	Demi-pension :	
Demi-pension :		Forfait restauration et séjours techniques**	800,00 €
Forfait restauration et séjours techniques**	800,00 €	TOTAL ANNUEL STAGIAIRE	1 509,75 €
TOTAL ANNUEL STAGIAIRE	6 700,95 €	TOTAL ANNUEL STAGIAIRE	1 509,75 €
		Frais de formation à la charge de l'employeur*	

- Vous avez la possibilité de régler :

En 10 mensualités sans frais supplémentaire : d'octobre 2024 à juillet 2025,

Par trimestre,

En une fois.

- Et par :

Prélèvement automatique sur votre compte bancaire, le 5, le 10, le 15 ou le 30 de chaque mois,

Virement bancaire,

Chèque bancaire.

ATTENTION : aucune demande de bourses n'est possible pour l'auto-financement ou le contrat de professionnalisation.

* La prise en charge peut varier en fonction des OPCO des employeurs

**Le forfait restauration et séjours techniques n'est pas déductible de la facturation si le stagiaire ne mange pas à la MFR (car ce forfait couvre à peine 3/4 de tous les frais des séjours).

En cas de départ en cours de formation, toute journée de formation entamée, sera facturée.